



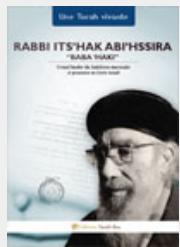
Traité Nedarim

Michna 1 - Chapitre 7

הנודר מן הירק, מותר בדלוועים; רביע עקיבא אסור. אמרו לנו לרביע עקיבא, והלא אומר הוא אדם לשלוחו, קח לנו ירק מן השוק, והוא אומר, לא מצאתי אלא דלוועים. אמר להן, וכן הדבר, או שמא אומר הוא לו, לא מצאתי אלא קטנית; אלא שהדלוועים בכלל הירק. ואסור בפועל המצרי לח, ומותר ביבש.

Celui qui fait vœu de ne pas manger de légumes verts, pourra manger des courges ; Rabbi Akiva le défend. Mais, objectèrent les autres Sages à Rabbi Akiva, n'arrive-t-il pas, lorsqu'on charge quelqu'un d'aller acheter un légume vert, que celui-ci vous réponde n'avoir trouvé que des courges ? C'est vrai, répliqua Rabbi Akiva ; mais l'envoyé ne répond pas n'avoir trouvé qu'un légume sec : c'est donc que les courges font partie des légumes verts, laquelle classe ne comprend aucun farineux (légume sec). De même, la fève égyptienne fraîche lui est interdite, non celle qui est sèche.

Rabbi Its'hak Abi'hssira, "Baba 'Haki"



Biographie incontournable de l'un des leaders du Judaïsme marocain et pionnier-fondateur en Erets Israël.

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions